



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

C document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Premier boisement sur environ 2ha55 de terre agricole, en mélange feuillus, au lieu-dit la gendrierie située sur la commune de GRATOT (50)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

WEBER

Prénom(s)

Franck

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47.c	Premier boisement en vue de la reconversion des sols -Projet soumis à examen cas par cas : premiers boisement d'une superficie supérieure à 0ha50

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser un boisement de terres agricoles sur 2ha55, actuellement en pature. l'objectif est de créer sur le long terme une forêt diversifiée en feuillus avec quelques résineux (3% de résineux) (chênes sessile, douglas, chênes rouges, châtaigniers, chênes des marais, bouleaux). les objections seront aussi bien la production de bois de qualité mais aussi l'agrément promenade. Les arbres seront protégés individuellement via une gaine et un piquet en acacia. Celles-ci seront retirées au bout de 15ans lorsque les plants ne seront hors d'atteinte de la dent du gibier. La forêt sera gérer en futaie feuillue en privilégiant de garder le mélange au fur et à mesure des éclaircie. Une certification de gestion durable (PEFC) sera présente sur la forêt ainsi qu'un document de gestion. Un financement Label bas carbone sera effectuel sur la plantation, référentiel national agréé par le ministre de la Transition écologique et solidaire et par le Premier Ministre, publié au journal officiel de la République Française le 29 Novembre 2018.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projets sont:

- Donner un enjeu de production sur des bois de qualités sur des parcelles agricoles de qualités moyenne afin de garantir la ressource à destination de la filière bois et de séquestrer du Carbone.
- Un objectif d'agrément, de promenade en forêt au sein de sa parcelle est souhaité.

Si le projet n'aboutisse pas, le site ne serait plus entretenu (déprise agricole), ce qui ngénèrerait aucun bénéfice social et économique pour la région.

Le projet de boisement permettrait de produire de la biomasse ligneuse et d'assurer la formation d'un bouquet d'arbres dans une zone essentiellement agricole. Ce projet entrainera une augmentation des espaces boisés et pourra accroître localement la biodiversité en créant une mosaïque de paysage avec les milieux ouvert de part et d'autres du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires à la plantation auront lieu sur le mois de septembre.

Ces travaux correspondent à un sous solage tous les 3m50 puis à un passage d'un rotovator sur la ligne de sous solage d'une largeur d'un mètre.

La plantation des arbres sera effectuées entre le 1er janvier et le 15 septembre. Ces plants seront espacés de 2m sur la ligne en mélangeant aléatoirement les essences. Ces plants seront protégés individuellement, quand les plants seront hors d'atteinte de la dent du gibier (vers 20ans).

Le sous-solage sera effectué avec une sous-soleuse une dent. Les plants et protections seront mis en place à la main.

La densité de plantation est de 1430 plants par hectare.

Les haies seront gardés, une bordure de 7m sera aussi conservé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un relevé de sol a été effectué à plusieurs endroit afin de pouvoir déterminé les essences qui pourraient être mit en place.

Une fois la plantation réalisée durant les 5années suivantes nous interviendrons en dégagement, c'est à dire, on coupera la végétation sur 40cm autour du plant afin de limiter la concurrence, ainsi nous garderons un écosystème prairial de manière importante dans les premières années, puis un écosystème semi forestier s'installera.

La première éclaircie aura lieu au bout de 20-25ans puis une coupe sera réalisée tous les 10ans environ.

Les cycles de productions sont des cycles assez long.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une partie du projet est située dans un milieu faiblement prédisposé à la zone humide.

Aucune ZNIEFF ni site natura 2000 présent dans le secteur.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Plants	Surface Nombre de 2ha 55 200 chênes rouges 1350 chênes des marais 200 châtaigniers 100 douglas, 1150 chênes sessiles. 550 bouleaux

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est à plus de 1 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet n'est pas située dans un parc naturel régional ou national.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site de monument historique est présent sur la commune de gratot mais le projet est à plus de 500m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur un milieu faiblement prédisposé à la zone humide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La forêt fournit un service non-négligeable à la collectivité grâce à son rôle d'amélioration de la qualité de l'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura le plus proche est situé à plus de 1km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les arbres vont pomper l'eau du sol au niveau de leur système racinaire. Ils vont aspirer les minéraux et ainsi purifier l'eau. Ils maintiennent le sol, le rendent perméable grâce aux racines et ainsi favorisent l'acheminement d'une eau purifiée jusqu'aux réserves souterraines. Le peuplement forestier à venir prélèvera son besoin en eau pour son développement normal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phases de travaux et d'exploitation peuvent avoir un impact sur la faune et la flore, pour cela différentes mesures seront mises en place (Voir chapitre 6.4). De plus, nous pouvons signaler qu'une biodiversité différente et supplémentaire va se développer car nous passerons à moyen terme, d'un biotope agricole avec intrants à un biotope forestier mélangé et naturel. En effet, on leur reconnaît de multiples services écosystémiques. Elles fournissent du bois à l'industrie, pour les bioénergies, des habitats clés pour la biodiversité et des environnements précieux pour les loisirs
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situant dans une zone prédisposé à la zone humide cette zone ne sera que très légèrement modifié mais restera une zone prédisposé à la zone humide lorsque la plantation aura poussé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous transformerons 2ha55 de terrain agricole, en terrain forestier. Cette transformation sera progressive. Les premières années sans fauches, ni intrants agricoles, l'écosystème prairial se développera encore et sera favorisé sur au moins 50% de la surface du boisement (Broyage uniquement une interligne sur deux, une fois par an si nécessaire). Les prairies ne seront donc pas totalement supprimées jusqu'à la fermeture complète du couvert forestier (d'ici 20ans).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des incendies et tempêtes peuvent malheureusement toucher les forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A moyen ou long terme, une maladie cryptogamique peut malheureusement toucher les essences forestières. Ce risque est atténué par le choix de boisements mélangés et le choix d'essences adaptées au sol et à l'évolution prévisible du climat.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le travail du sol mécanisé lors de la phase de travaux les entretiens et futures exploitations.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances de courte durée lors du travail du sol et des différentes phases de travaux avec engins motorisés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre dans le paysage local de la manche c'est à dire un petit bois au milieu d'herbage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les faibles rendements agricoles de ces parcelles porteront peu atteinte à l'activité agricole locale. L'activité sylvicole sera par conséquent, favorisée avec la mise en place d'une gestion à long terme des parcelles. Un plan simple de gestion sera réalisé sur ces parcelles pour 20ans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune intervention (travaux et entretiens futurs) entre le 15 mars et le 15 août pour éviter les périodes de reproduction et ou nidification. Le mélange d'essence favorisera ainsi la biodiversité de l'écosystème et son hétérogénéité paysagère, il améliore également sa résilience. La circulation des engins lorsque le sol est détrempe sera proscrit afin d'éviter ornières et tassement. A l'avenir un réseau de cloisonnement d'exploitation sera mis en place pour le passage des engins afin d'éviter au maximum le tassement du sol. Absence de travaux nocturnes, donc de pollution lumineuse. Le boisement sera mené de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement, limitant ainsi les risques de dégradation des habitats naturels aux alentours du projet. Pas de recours au désherbage chimique, aucun pesticide ne sera utilisé.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Certes un boisement peut entraîner un changement de la biodiversité en place, des modifications de biomes particuliers mais ces changements sont minorés par tous les avantages liés au biotope forestier qui sera créé. Les différents rapports du GIEC confirment le rôle primordial des forêts pour l'avenir. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation de terres en peuplement forestier adapté au futur climat. La forêt n'apportera plus d'intrants agricoles comme cela s'est effectué sur les céréales, maïs ou prairies en place. Compte-tenu, du calendrier prévu pour les travaux qui prend en compte, les enjeux en terme de biodiversité, le maintien des haies et arbres existants, l'impact du boisement serait finalement très faible. La forêt joue un rôle dans la filtration et la purification de l'eau tout en limitant les risques de crues. Le couvert forestier protège le sol du vent et des fortes pluies qui sont les 2 facteurs principaux de la dégradation des sols.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

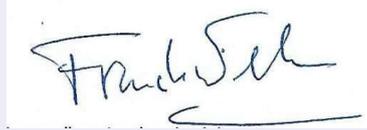
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)